# AGENTS P.R

Agents propagamdistes révolutionnaires proposes pour être relevés de leurs Bonctions, mutes ou révoques

Cas particulions

Allard

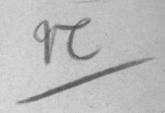
S. M. C. F.
LIGIOT DE L'OUEST
DIRECTION
Sues ADMINISTRATIFS
30, Rue de Rome (8' Arr')

Alland et Le Port

Sirmeils par avielé du 4 sept. 41.

73.28.9-40-

kappel å lænt le 20-9.45 -(date de rennise en 5 3) REGION & 1'OUEST
-:-:-:-:-:
Service to l'Exploitation



### ACTIVITE ANTINATIONALE

-	:-	:	-	:	-		:	-	:	-		-	:	-
---	----	---	---	---	---	--	---	---	---	---	--	---	---	---

ALLARD Gabriel	17674	08 37-37	25-12-1909
M	. Mle (	SAVINAY	ne le
Emploi	Pagidanga	- Dear TELEN	Control of the second
	1 enfant		•••••
Situation de famille			At he course in the
Situation de famille	du 27-8-39	au 21-7	40
Situation militaira	SAVINA	· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·	
Domioile	LE MANS		
Bure au de recrutement d'origine			
le Professure des feits (1	N'ous a éi nférieure. n agent sur	té signalé	

Era bon svrvie Signé: Bailly

Punitions graves en cours de carrière;

Notes et appreciations diverses :

(1) Renseignements resumes sur les faits reproches à l'agent, sa manière de servir, son action de "propagande " en service et en dehors du service, dans le passé et dans le présent.

ler Août

41



Monsieur le Directeur du Service Central du Personnel,

Parlettre du 13 Mars 1941, le Préfet de la Loire-Inférieure demandait au Chef d'Arrondissement Exploitation de Nantes, le déplacement de trois agents, LE PORT, ALLARD et TEIGNE de Savenay, soupçonnés de se livrer clandestinement à la distribution de tracts subversifs.

Ces trois agents, qui n'ont jamais fait de propagande en service, sont très bien notés et donnent entière satisfaction.

Le Chef d'Arrondissement Exploitation de Nantes fut invité à répondre au Préfet de la Loire-Inférieure qu'il appartenait à l'autorité préfectorale de prendre les mesures qu'elle jugerait nécessaires.

L'Enspecteur de la Main d'oœuvre au Secrétariat d'Etat aux Communications intervient maintenant près du Service de l'Exploitation pour demander le déplacement de ces trois agents.

Nous l'avons avisé qu'il ne nous appartenait pas de prendre une sanction contre des agents auxquels nous n'avons absolument rien à reprocher dans le service, et que nous vous transmettions le dossier de cette affaire en vous priant de vouloir bien nous donner les instructions utiles.

Transmettions le dossier de cette affaire en vous privous donner les instructions utiles.

No chulk vouloir bien nous donner les instructions utiles.

Signé: MOTREUL

Copie transmine de vouloir de transministratifs

au le france de vouloir de Bureau

Les Charles de Bureau

EXPLOITATION

SECRETARIAT

22 AOUT 1641

EXPLOITATION No 26°SEP 1945 RÉPONSE Division Service General Exploitation , 4 section A Laris le 25. 9 1945 Nantes En reponse a votre note ce conti m² falland a été remis es service de 20 deptembre 1148 a la gan de Chantenay Pridoches d'Amendissement "Expl."" Le Le Chef de Bureau All andriel

Tr- FA 035					
Mx 50 ex.			~ n	CT 40/	C
S.N.C.F.		Le	5.1	ICT 194	
******					

Région GUEST..

Monsieur le Directeur du Service Central du Personnel.

Avis d'addition ou de modification à la situation des agents internés ou incarcérés pour menées antinationales.

Nom et prénoms : ALLARD Gabriel

Grade et résidence : H. d. équipe à Savenay

Date de naissance : 25 -12-09

Date d'entrée au C.F. : 23-9-36

Date de commissionnement : 1-10-37

Situation de famille : Marié l'enfant de 8 ans

Adresse domiciliaire: Rue Madame Jean-Saveney
Date dendercénciement 4-9-41 Lieu (1)
Date d'internement: 4-9-41 Lieu (1)
Date de suspension:
Date de remise en service: 20 Septembre 1945

Le Chef de l'Exploitation,

(1) s'il est connu.

Signa : BOILLOT

<sup>-</sup> A transmettre par l'intermédiaire des S.A.

Service Central du Personnel

le Division

Paris, le 9 octobre 1941

Monsieur le Directeur de l'Exploitation de la Région de l'Ouest

Le Préfet de la Loire-Inférieure a fait connaître au Secrétariat d'Etat aux Communications qu'il se proposait d'interner admanistrativement 3 agents de Savenay, savoir:

TEIGNÉ, Raymond, surveillant du S.E. LE PORT, André, homme d'équipe ALLARD, Gabriel, homme d'équipe.

A la suite de vos propositions, ces 3 agents ont été licenciés par arrêté en date du 4 septembre 1941.

Je vous serai obligé de me faire savoir si ces trois agents ont été internés, ou dans le cas contraire, s'él est possible de savoir ce qu'ils sont devenus.

> Le Directeur de le Division Centrale de l'Administration du Personnel, Signé: LEFORT.

EXPLOIT ATION

Service Général 2ème Subdivision ler Bureau

nº 3.000 PR

COPIE transmise

à l'Arrondissement de NANTES

pour nous renseigner.

Paris, le 17 OCT 1947 LE CHEF DE L'EXPLOITATION. Service Central du Personnel

Paris, le 9 octobre 1941

le Division

Monsieur le Directeur de l'Exploitation de la Région de l'Ouest

Le Préfet de la Loire-Inférieure a fait connaître au Secrétariat d'Etat aux Communications qu'il se proposait d'interner admenistrativement 3 agents de Savenay, savoir:

TEIGNE, Raymond, surveillant du S.E. LE PORT. André, homme d'équipe ALLARD, Gabriel, homme d'équipe.

A la suite de vos propositions, ces 3 agents ont été licenciés par arrêté en date du 4 septembre 1941.

Je vous serai obligé de me faire savoir si ces trois agents ont été internés, ou dans le cas contraire, s'al est possible de savoir ce qu'ils sont devenus.

> Le Directeur de le Division Centrale de l'Administration du Personnel. Signé: LEFORT.

EXPLOITATION

Service Général 2ème Subdivision ler Bureau

COPIE transmise

à l'Armondissement de NANTES

pour nous renseigner.
Paris, le 17 OCT 1941

n° 3.000 PR

Paris, le 17 OCT 1941

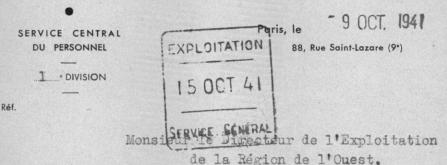
LE CHEF DE L'EXPLOITATION.

Signé: BRACHET

Autorité 123 le 16.1.42

1072 - porte 275

## SOCIÉTÉ NATIONALE DES CHEMINS DE FER FRANÇAIS



Le Préfet de la Loire Inférieure a fait connaître au Secrétariat d'Etat aux Communications qu'il se proposait d'interner administrativement 3 agents de Savenay, savoir:

- TEIGNÉ, Raymond, surveillant du S.E.

- LE PORT. André.

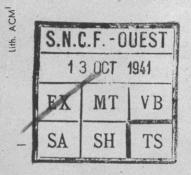
homme d'équipe

- ALLARD, Gabriel.

homme d'équipe

A la suite de vos propositions, ces 3 agents ont été licenciés par arrêté en date du 4 Septembre 1941.

Je vous serai obligé de me faire savoir si ces 3 ex-agents ont été internés, ou dans le cas contraire, s'il est possible de savoir ce qu'ils sont devenus.



Le Directeur, Le Chef de la Division Centrale de l'Administration du Personnel Le Lude le 25 Janvier 1946

tour .

Mme Alland Andrei 56 route de la Fleche Le Lude Southe

Monsieur

Mon man n'étant pas la piusqu'el est a faire so peine je vous vous donnez les renseignements que vous leur demandes. Il ne pouvoir d'abord pas attendre l'autorisation pues que ayant reçut sa convocation qu'ellques jours avant son incarciration n'avait pas beau cour de teny pour se retourne comme il a fait a cru bren faire alois voils les renseignements les renseignements adresse actuelle 56 route de la Fleche (Le Lude) suite des circonstances de la condumnation: abatage clandestin. par la la cour d'appel d'Angers date de la condamnation : 18 Octobre 1945 durei de la peine 2 mois c'est a dire jurque au 15 Mars 1945 He continuera a verser u la Caisse des Retraites pendant son absence. Pour ce qui est des cartes de circulation non mari je hu demanderai et give je ferai parvenir avec la mienne et celle rde mon enfant, Il a eté pris a faire son abatage le 25 fuillet 1944

Respectueuse Salutation Oillard Andree

Arrondissement de NANTES
EX.0 7ème Art.
BA.II

NANTES, le ler Février 1946

E A P L O I T A T I O N SERVICE GENERAL 4ème Section A P A R I S



Je vous adresse ci-joint une lettre de Mme ALLARD femme de l'homme d'équipe M1e 17674 de CHANTENAY.

Cet agent en service à SAVENAY licencié à compter du 24.9.41 suite à la loi du 18.9.1940 a été remis en service à CHANTENAY le 20.9.1945.

3 accond

M. Alla HD a été condamné à 2 mois de prison le 18 Octobre 1945 pour abattage clandestin, les faits délictueux se sont passés le 25 Juillet 1944 pendant son licenciement. Le casier judicieire de l'intéressé nous est parvenu le 5 Octobre 1945 avec la pention

Dans ces conditions je vous prie de me faire connaître comment je dois décompter l'absence pour incarcération à compter du 16 courant et si je dois remettre cet agent en service à l'expiration de cette incarcération.

celle condamnation LE CHEF D'ARRONDISSEMENT in figurant pas à l'and - 5/5 Exploitation, n'infrancesit par la riverstion let very set l'intéressé.

avis de ronsidérel en. Allond in situation de conçi soms volde purvant son invoircination et de le remette en surice à so libération, quille à uni fain formis monite se replications sur cette affaire. EXPLOITATION

Paris, le 1 4 FEV 1946

EL,C

50 SE.

00 20

S

TD# 803

HO

P-1203

1-1-12-54

Service Général 2me Subd<sup>on</sup>-Ame Sec<sup>on</sup> A

12 SX

100

24

0.00

EXP TC C

PUT CO

bry bill

FF EN

46

胎

10

0. 11

AL AL

4+0

(C) 144 (D) 54

15 48

Entry

\$5 Pro

B'E

200.

13

EN 1-3

nº 3000

Arrondissement de NANTES

Sund

Suite à votre note B A II du ler février concernant M. ALLARD, mle 17674, H E à Chantenay conda mné à 2 mois de prison pour abatage clandestin.

Il y a lieu de considérer l'intéressé en situation de congé sans solde pendant la durée de sonabsence et de le remettre en service à sa libération. A ce moment, vous lui ferez fournir ses explications sur les faits pour lesquels il a été condanné et vous nous les adresserez avec votre avis.

Signs : BOILLOT

NO buy

祖告

Ch. 20

UB

346

炒

555 100.4 10

O

Benja

483

Registre du Commèrce 146 bis B Nantes - Registre (170) acteur, sa la la parte .

## ATELIERS & CHANTIERS DE BRETA ONEST Anciens Etablissements de la Brosse et Ton 340, 88 gets, le 1º Octobre 1942 Société Anonyme au Capital de 50,000,000 de francs Prairie-au-Duc - NANTES TÉLÉPHONE 122.02 - 122.03 - 122.04 - INTER 2010 FA Monsieux De Chef de l'Exploitation ADRESSE TÉLÉGRAPHIQUE : CHANBROCHÉ NANTES

S.N.C.F. (Région Ouest)

Service SA CC/HM

13. rue d'Amsterdam

Monsieur,

PARIS (82)

Nous avons l'avantage de vous remettre ci-inclus les récépissés d'expédition PV nº :

8852 du 25 Août 1942 de VIREUX-VIROIN 8857 du 26 Août 1942 de 4091 du 26 Août 1942 de MONT St-MARTIN 1202 du 13 Août 1942 de TRITH-St-LEGER

Suivant certificats joints du BUREAU VERITAS, ces matériaux sont destinés à la construction de cargos charbonniers.

Pour ces transports, nous vous demandons l'application du tarif PV. 14 Exp. A.

Dans l'attente des détaxes correspondantes, nous vous présentons, Messieurs, nos salutations distinguées.

CHANTERA le 20 agril 1946. awondiss! Explon Trankes BAII. a' homme d'eg. Allard she 17674, utilise à divers' remplacements me donne Satisfaction Le Lital de Gare fellean

S. N. C. F. NANTES 1.3 4 46 Mondium Lellane EX. O. 7º Arrondissement C'of de Gare. Chantenay B. A. II No ...... Jour me permettre de me prononcer sur l'aliseme de l'HE allard, je vous pru de me donne votre avid sur sa manière de Derviz. or le Chef d'Arrondissement ... - xpl. ... urgent Le Chef de Bureau

Arrondissement de

NANTES

NANTES, 1e 30 Avril 1946

EX.0 7ème Art.

BA.II

EXPLOITATION SERVICE GENERAL

2ème Subdivision - 4ème Section A Maistrative

PARIS

Suite à votre lettre N° 3000 du 14 Février concernant M. AILARD Mle 17674, HE à CHANTENAY.

Cet agent a été remis en service le 20 Mars 46.

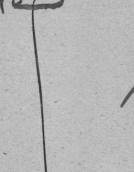
Ci-joint ses explications sur les faits pour lesquels il a été condamné. En raison de la nature de ces faits, étrangers au service de la S.N.C.F., et qui ont leur origine dans une période pendant laquelle ALLARD était rayé des cadres, je serais d'avis de classer cette affaire.

Cet agent donne satisfaction dans son service.

LE CHEF D'ARRONDISSEMENT Exploitation,

I accord saws doube?

and 1



18 MAI 1946

S.N.C.F. Région OUEST

EXPIOITATION 2ème Subdivision 4ème Section A Nº 3000

Arrondissement de NANIES,

Suite à votre note BAII du 30 Avril concernant M. AILARD, Mle 17674 HE à Chantenay condamné à deux mois de prison pour abatage clandestin pendant sa période d'exclusion de la S.N.C.F.

e suis d'accord avec vous pour classer sans suite cette affaire au dossier de l'intéressé.

Signé: BOILLOT R

4 pièces

Gireme Camelle, 157274

Girème, 157274. Siche adresse aux S.A. le \$2 JAN 19491 Signé: BRACHET

S. N. C. F. RÉGION DE L'OUEST DIRECTION Sces ADMINISTRATIFS 20, Rue de Rome (8º Arra)

Paris, le 9 DEC 1940

EXPLOSTATION NECRE WALT 10 DEG 1540

->1h

gow? when commissioners gold yes ne void france of a sant golder.

yes ne void france of a sant golder.

yes ne void france of a sant Monsieur le Chef du Service de l'Exploitation

gow get la fait le Jes ne voio par leque et

foul it is good to

puear?

Il nous a été signalé que MM. DAUGAS et GIRENE, Cemille, employés à Saintes, feraient partie d'un groupement clandes tin des partisans de l'ex-général de CAULLE.

Je vous serais obligé de vouloir bien faire procéder d'urgence à une enquête et me renseigner.

Le Chef des Services Administratifs - allow atte fiche et envoyons la etablision protant lu te rappelle que fore la menin antinatimals was non hornius. formin des ruscipeems on to facin de tenir de copents : en precient eint le suret nationale qui demourale example et praty went nos enqueteus a'net d'eccete unique de le remenço sos que d'interroy or le Just = c'ent dans con encle riciens

S. N. C. F. RÉGION DE L'OUEST DIRECTION Sces ADMINISTRATIFS 20, Rue de Rome (8º Arra)

Paris, le 9 DEC 1940

EXPLOSTATION NECRÉ CONT. 10 DEC 1540

->1h

gow ? when commissioners de gold yes ne void par requer it The fact of the description of t

foul it a face to

n u car?

Il nous a été signalé que MM. DAUGAS et GIRENE, Cemille, employés à Saintes, feraient partie d'un groupement clandes tin des partisans de l'ex-général de GAULLE.

Je vous serais obligé de vouloir bien faire procéder d'urgence à une enquête et me renseigner.

Le Chef des Services Administratifs

malar atte fiche et en of

et attention probable

a malar attention probable In to rappeller you from los menios antinatimals nos non hornius. forencia dos unecipiems ou to facin de senie de coponts: en precient eint le suret nationale qui demourale examplet et posty went nos enqueteros la 'net d'eccete unique de le verening sos que d'interroy or le Just = c'ent dans con each riciene

EXPLOITATION

Paris, le

Service Général

19 DÉC. 1940

2º Subdivision- ler Buseau

Nº 3- 1253

Monsieur AMART.

Chef de l'Arrondissement de SAINTES.

akhuman ile Je vous prie de me retourner, après les avoir complétées, les fiches de renseignements ci-jointes établies aux noms de MM. GIREME et DAUGAS poursuivis par le Préfet de la Charente-Inférieure pour groupement clandesdestin et propagande en faveur de l'ex-général de Gaulle.

> M. DAUGAS ne doit pas appartenir à notre Service; vous voudrez bien saisir votre Collègue intéressé.

> > LE CHEF DE L'EXPLOITATION.

2 pièces

Signé: BRACHET

## REGION de l'OUEST

Service de l'Exploitation

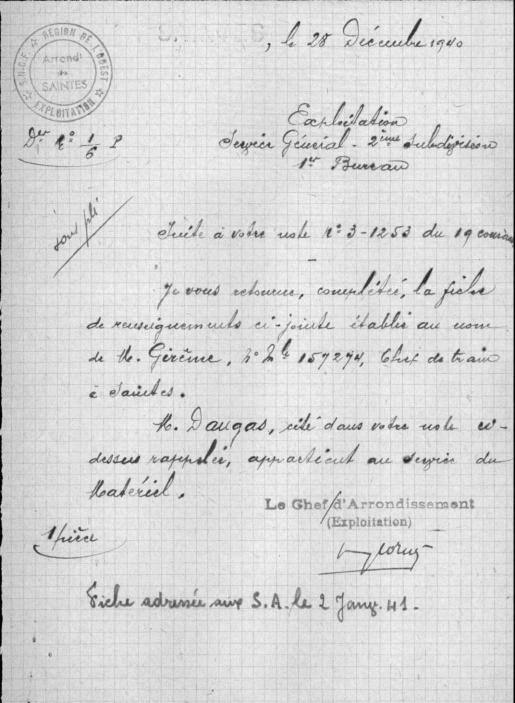
ACTIVITE	ANTINATIONALE
----------	---------------

M.	M <sup>le</sup> ( ) né le
(nom, prénom)	
Emploi	Résidence
Situation de famille	
Situation militaire	
Domicile	
Bureau de recrutement d'orig	gine
Résumé des faits (1)	

Punitions graves en cours de carrière:

Notes et appréciations diverses:

(1) Renseignements résumés sur les faits reprochés à l'agent, sa manière de servir, son action de "propagande" en service et en dehors du service, dans le passé et dans le présent.



423

Le Port 18987

, E Port, 18487. (13.37.87)

Settre de suspenion adrenie le 15 sept 41.

Kemis m = le 22-5-45.

Ce

EXPLOITATION

Paris, le

Service Général 2ème Subdivision ler Bureau

Nº 3429 3429bis

Monsieur le Chef des Services Administratifs

Je vous transmets ci-jointe une lettre de M. le Préfet de la Loire-Inférieure demandant la mutation, en raison de leur activité communiste, de trois agents de Savenay, dont deux M.M. LE PORT et ALLARD, appartiennent à mon Service et le troisième au Service de la Voie.

Je suis d'avis de faire répondre à cette lettre qu'il appartient à l'Autorité préfectorale de prendre les mesures qu'elle jugera nécessaires à l'égard de ces agents auxquels la S.N.C.F. n'a rien à reprocher dans l'exécution de leur service.

oils

Je vous serais obligé de bien vouloir me faire connaître si vous partagez ma manière de voir.

Je vous transmettrai dès réception la fiche d'usage établie aux noms de ces deux agents.

Le Chef de l'Exploitation,

2 pièces

REGION & 1'OUEST
-:-:-:-:-:
Service & 1'Exploitation

#### ACTIVITE ANTINATIONALE

- :-:-:-:-:-:-:-

M. LE PORT André M1.18487 (15-37-37) ne le 28 Mars 1913 (Nom, prenom)
Emploi Horme d'équipe Rasidence SAVENAY
Situation de famille . Oélibataire
Situation militaire Mobilisé du 29-8-39 au 11-7-40
Domicile Caré de la Poste SAVENAY
Bure a de recrutement d'origine LORIENT

Résume des faits (1) Nous a été signalé en Mars dernier par le Préfet de La Loire-Inférieure.

LE PORT est un bon agent sur le Compte duquel nous n'avons aucun mauvais renseignement.

Eris bon service Ligni Bailly

Punitions graves en cours de carrière ;

Notes et appreciations liverses :

(1) Renseignements resumes sur les faits reproches à l'agent, su manière de servir, son action de "propagande " en service et en dehors du service, dans le passé et dans le présent.

## REGION de l'OUEST

Service de l'Exploitation

#### ANTINATIONALE

M. Elork andré M1e/848/(13-373) né le 28 mars 13.
(nom, prénom)
Emploi 4 d'in Résidence Sayman
Situation de famille
Situation militaire d. 32 Milini du 24-8-39 au 11.7.40
Domicile Cali de la Porte - Pur de Layaux Savenay.
Bureau de recrutement d'origine Sovient
Résumé des faits (1)

Une perquisition opérée au domicile de M. LE PORT a permis de découvrir un tract intitulé "La Lisision Française" daté du 27 Octobre 1940.

L'intéressé reconnait avoir appartenu au Parti communiste, mais déclare l'avoir quitté lors de la conclusion du pacte germano-soviètique.

Punitions graves en cours de carrière:

viciant.

Notes et appréciations diverses:
Bron agent. An Réseau definis nog le 36.

a ablem M1 y 438. M2 y 439. M3 y 440.

(1) Renseignements résumés sur les faits reprochés à l'agent, sa manière de servir, son action de "propagande" en service et en dehors du service, dans le passé et dans le présent.

LE PORT André

18487 13-37-37

28 Mars 1913

homme d'équipe

Savenay

célibataire

cl. 32 - mobilisé du 29-8-39 au 11-7-40.

Café de la Poste - rue de Lavaux - Savenay Bureau de recrutement d'origine : Lorient

Une perquisition opérée au domicile de M. LE PORT a permis de découvrir un tract intitulé "La Liaison Française" daté du 27 Octobre 1940.

L'intéressé reconnait avoir appartenu au Parti Communiste, mais déclare l'avoir quitté lors de la conclusion du pacte germano-séviétique.

néant

Bon agent - au réseau depuis Novembre 1936, a obtenu Ml en 1938 - M2 en 1939 M3 en 1940.

· Cabinet du Préfet

Le Préfet de la Loire Inférieure

à Monsieur l'Inspecteur Principal Chef de l'Arrondissement Exploitation de la S.N.C.F. Région du Sud-Ouest

#### NANTES

Les nommés TEIGNÉ, LE PORT et ALLARD, employés de chamin de fer à SAVEMAY, sont soupçonnés de se livrer clandestinement à la distribution de tracts subversifs dans cette localité.

Les 3 et 5 Mars, des perquisitions ont eu lieu à leur domicile.

Chez ALLARD, outre de nombreux livres et brochures de propagande communiste édités avant la dissolution du Parti, a été découvert le numéro de Décembre du Journal "L'HUMANITE".

Chez LE PORT, un tract intitulé "La liaison Française", daté du 27 Octobre 1940, a été trouvé.

ALLARD et LE PORT reconnaissent avoir appartenu au Parti Communiste, mais déclarent l'avoir quitté lors de la conclusion du Pacte Germano-Soviétique.

TEIGNÉ, par contre, se défend d'y avoir été affilié.

Or, d'après des renseignements fournis par un membre du Parti dissous, il y aurait adhéré quelques mois avant les hostilités.

Le fait que ALLARD et LE PORT ont conservé avec soin les tracts trouvés à leur domicile et que TEIGNE aurait menti pour dissimuler sa qualité de membre du Parti communiste conduit à penser que tous trois ont gardé une sympathie vivace pour les théories extrémistes dont ils sauraient, au besoin, se montrer d'ardents propagateurs.

Comme ces agents, en restant groupés, peuvent avoir une influence néfaste, notamment sur le personnel des chemins de fer de SAVENAY, je vous propose de les affecter chacun à un poste différent hors de la région.

Je vous serais obligé de vouloir bien me tenir au courant de la décision de votre Administration à leur égard.

Le Préfet signature L S.N.C.F.

EXPLOITATION Région Quest Nantes, le 15 mars 1941

Arrondissement de Nantes

EX.O. 70 Arrt BA.II/IP

> Monsieur BRACHET, Chef du Service Général à Paris

Je vous transmets la lettre ci-jointe que je reçois du Préfet de la Loire-Inférieure signalant les agissements de 3 agents de SAVENAY.

Deux sont de l'Exploitation :

LE PORT Mle 18487 Homme d'équipe ALLARD - 17674 -d°-

TEIGNE Surveillant du Service Electrique appartient au Service de la Voie.

LE PORT et ALLARD sont de bons agents très bien notés.

Je vous serais obligé de vouloir bien me faire connaître la réponse que je dois faire au Préfet de la Loire-Inférieure.

LE CHEF D'ARRONDISSEMENT,

Signé : BAILLY

S.N.C.F.

-:-:-:-:-:-:-:-:

EXPLOITATION

-:-:-:

Région OUEST

-:-:-:

ARRONDISSEMENT

de NANTES

-:-:-:-::-::

EX.O. 76 ARRt

BA.II / I P

NANTES LE 15 MARS 1941



Monsieur BRACHET

Chef du Service Général à PARIS

Je vous transmets la lettre ci-jointe que je reçois du Préfet de la Loire-Inférieure signalant les agissements de 3 agents de SAVENAY.

Deux sont de l'Exploitation :

LE PORT Mle 18487 Homme d'équipe ALLARD - 17674 - d° -

TEIGNE Surveillant du Service Electrique appartient au Service de la Voie

LE PORT et ALTARD sont de bons agents très bien notés

Je vous serais obligé de vouloir bien me faire connaître la réponse que je dois faire au Préfet de la Loire-Inférieure

LE CHEF D'ARRONDISSEMENT

A Mariel

Lording of the standard of the

Ce EXPLOITATI

EXPLOITATION -666-

Service Général 2ème Subdivision 1 er Bureau

> Nº 3429 3429bis

Paris, le

16461 SAAM 45

Arrondissement de NANTES

Suite à votre note B A II - 1 P du 15 Mars concernent M.M. LE PORT et ALLARD, de Savenay, dont M. le Préfet de la Loire Inférieure demande la mutation en raison de leur activité antinationale.

Je vous prie de m'adresser par retour, après les avoir remplies, les fiches ci-jointes aux noms de ces deux agents.

Vous voudrez bien également, m'envoyer les dossiers des bestingests.

2 pièces

Le Chef de l'Exploitation

Signé: BRACHET

Paris, le \_\_\_ EXPLOITATION SERVICE GÉNÉRAL 2ème SUBDIVISION pur Court de Peanles 1º BUREAU W: 3429 3429 Dis ichangi an mjet de n.m. Se Port et allard de Savenay. Je vous retourne ei-jointe la lette de me-le Préfét de la Soire-Mis à laquelle il ja lim de répondre qu'il appartient à l'autorité pu federale de frendre les misses qu'elle jugua necessaires à ligari de ers agents ausquels la S.N. C.F. n'a nin a reprocher dans l'exi ention de lent service. Rigné: Souland -16.

S.N.C.F. Région de l'Ouest EXPLOITATION

Arrond<sup>t</sup> de Nantes

N° EX.O. 7° Arr

BA. II

1 p.

Nantes, le 27 Mars 1941

EXPLOITATION
Service Général
2ème Subdivision - ler Bureau
PARIS

Suite à votre note N° 3492/3429bis du 24 courant concernant MM.LE PORT et ALLARD, hommes d'équipe de Savenay, dont M. le Préfet de La Loire-Inférieure demande la mutation en raison de leur activité antinationale.

Ci-joint les fiches établies au nom de ces agents.

Je vous laisse le soin de compléter ces fiches en ce qui concerne le "résumé des faits" la lettre de M. le Préfet que je vous ai transmise comportant ces renseignements.

LE-PORT et ALLARD sont de bons agents sur le compte desquels nous n'avions, jusqu'à présent, reçu aucun mauvais renseignement.

Ci-joint également les dossiers de ces agents.

2 fiches 2 dessiers LE CHEF D'ARRONDISSEMENT Exploitation Signé: Carbert.

Service Général 2ème Subdivision 1er Bureau

Nº 3429 3429 bis 28 MARS 1941

Monsieur le Chef des Services

#### Administratifs

Je vous transmets ci-jointe la copie d'une lettre de M. le Préfet de la Loire -Inférieure demandant la mutation, en raison de leur, activité communiste, de trois agents de Savenay, dont deux M.M. LE PORT et ALLARD, appartiennent à mon Service et le troisième au Service de la Voie.

Je fais répondre à cette lettre qu'il appartient à l'Autorité préfectorale de prendre les mesures qu'elle jugera nécessaire à l'égard de ces agents auxquels la S.N.C.F. n'a rien à reprocher dans l'exécution de leur service.

Je vous transpettrai dès réception la fiche d'usage établie aux noms de ces deux agents.

Le Chef de l'Exploitation

2 pièces

R

Signé : SOULARD

Service Général 2ème Subdivision 1er Bureau

> Nº3429 3429 bis

Monsieur le Chef du Service de la Voie et des Bâtiments

Je vous transmets ci-jointe la copie d'une lettre de M. le Préfet de la Loire-Inférieure concernant trois agents dont l'un M. TEIGNE appartient à votre Service en qualité de surveillant du service électrique.

En ce qui concerne les agents de l'Exploitation auxquels nous n'avons rien à reprocher dans l'exécution de leur service, je fais répondre qu'il appartient à l'Autorité préfectorale de prendre les mesures qu'elle jugera nécessaires et non à la S.N.C.F.

1 pièce

Le Chef de l'Exploitation, Signi: Soulard.

Service Général

2e Subdivision- ler Bureau

Nos 3429-3429 bis

Monsieur le Chef des Services Administratifs.

-1-1-1-1-1-1-1-

Comme suite à ma note du 28 Mars, je vous adresse ci-jointes les fiches d'activité antinationale établies aux noms de MM. ALLARD, (09-37) et LE PORT (13-37), hommes d'équipe à Savenay.

LE CHEF DE L'EXPLOITATION,

Signé : BRACHET

3 pièces.

S.N.C.F.

EX.O. Arrondissement B.A. II No I P

Monsieur le Chef de l'Exploitation

PARIS

Conformément à vos instructions relatives à la lutte contre le communisme, je me suis en rapport avec les préfets intéressés.

J'ai eu, hier, un entretien avec M. le Préfet de la Loire-Inférieure qui a appelé à nouveau mon attention sur le cas des 3 agents de Savenay :

M.M. LE PORT Homme d'équipe ALLARD - d° -

TEIGNE Surveillant du Service Electrique dont il avait demandé la mutation en Mars dernier en raison de leur activité antinationale.

Il m'a fait connaître qu'il avait saisi de la question, le 23 Juillet, le Secrétariat aux Transports et m'a, d'autre part, manifesté son étonnement que la S.N.C.F. n'ait pas cru devoir muter d'office les dits agents.

Je ne puis que vous confirmer ma note du 27/3 dernier : LE PORT et ALLA sont de bons agents sur le compte desquels nous n'avons aucun mauvais lense; gnement.

> LE CHEF D'ARRONDISSEMENT Signé : BATILY.

P.S. - Je vous tiendrai au courant de mes entrevues avec M.M. les Prére du Maine-et-Loire et de la Vendée que je verrai incessamment.

Monsieur SOULARD 7/8

S : BRACHET

Montrer à M. MOTREUIL.

S: SOULARD

Monsieur MOTREUL, avec prière de faire retour 13/8 S: BRACHET

> VU 13/8 S : MOTREUL

R. ROCHETTE classé 15/8

Paris, le SEPT 1941

Service Général 2ème Subdivision ler Bureau

nº 3.000



Monsieur BAILLY Chef d'Arrondissement

#### a NANTES

Je vous adresse ci-jointes deux lettres de suspension à faire remettre d'urgence à MM. ALLARD, mle 17.674 et IM PORT, mle 18.487, homnes d'équipe à Savenay.

Vous voudrez bien indiquer la date de suspensi et m'aviser du nécessaire fait.

LE CHEF DE L'EXPLOITATION,

Signi: Souland

2. pièces

S. H. C. F.

EX. O. ...

7. Arrondicement

B. A. II

Nantes, le 9 septembre 1941

EXPLOITATION
10 SEPT 41

2° Subdivision- 1° Bureau SERVICE GENERAL PARIS

Suite à votre transmission m°3 000 du l° Septembre 1941 concernant 2 lettres de suspension à remettre d MM. Attable Mle 17 674 et LE PORT, Mle 18 487, hommes d'équipe à Savenay.

Le nécessaire a été fait et ces agents ont cessé leur service le 4 septembre en fin de journée.

Au a Strand Lato What

Le cher d'Arrondissement Exploitation

gom. Postes. du f 510 bis. ile au déposant. (A remplie par Expéditeur.) ARBESSE DU DESTINATAIRE : true de S (A remplir par l'Agent des Postes.) Nature de l'objet Signalure

## SOCIETE NATIONALE DES CHEMINS DE FER FRANCAIS

Service Central du Personnel

le 13 Septembre 1941

lère Division

Monsieur le Directeur de l'Exploitation de la Région de l'Ouest,

J'ai l'honneur de vous faire connaître que par arrêté ministériel en date du 4 courant pris en application de la loi du 23 Octobre 1940, %. le Secrétaire d'Etat aux Communications a approuvé les propositions de licenciement concernant:

M.M. ALLARD Gabriel, homme d'équipe à Savenay LE PORT André, -d°- -d°-TEIGNE Raymond, surveillant S.E. à Savenay

Je vous serais obligé de bien vouloir donner les instructions utiles pour que ces décisions soient notifiées aux intéressés dans le plus bref délai.

> Le Directeur : Signé : BARTH

Nº 16 B.2

M. LE PORT André, homme d'équipe à Savenay, est informé que, par Arrêté en date du 4 septembre 1941, M. le Secrétaire d'Etat aux Communications a décidé de lui faire application de la loi du 23 octobre 1940.

L'intéressé ne devra pas, en conséquence, reprendre ses fonctions à la S.N.C.F.

Il lui sera remboursé les cotisations pour la retraite qu'il aura versées jusqu'à maintenant.

Le Directeur.

Signé: LEGOUX

8

Monsieur LE PORT André Café de la Poste Ruo de Lavaux Savenay (Loire-Infre)

N° 514. J. 21833-38-Qu. sp. 636 rose.	AVIS DE RÉCEPTION (A)	- AVIS DE PAYEMENT (B)	
(B) d'un (1) Lellie  d'un mandat (2)  enregistré au bureau de  le 3 9 19  adpossé à (suscription co	oste dru de Sajan	Le soussigné déclare que le mandat le mandat mentionné ci-contre livré le (B) payé le (B).  Signature de l'agent du	24/9/4
Danie le ré Biffer les i	l'objet (lettre, boîte, paquet, échantillon, etc.).  ivant le cas : ordinaire, earte, lettre, télégraphique, grime international li est fait mange de la forme ndications instiles.  En cas d'absence de l'intérossé, l'objet recomm ance au bureau destinataire pendant 15 jours, api	, ets. als n° 516.  sandé ou chargé, adressé à un domicile, es con- rès trois présentations successives à ce domicile.	Tracker do been destinative

Service Général Zme Subd<sup>ob</sup>-Zme Beau

S.G.2 - 16 B.2

LOI du 18 Septembre 1940

NOTIFICATION

#### Arrondissement de NANTES

Par arrêté du 4 septembre 1941, Ma. ALLARD, mle 17.674, et LE PORT, mle 18487, hommes d'équipe à Savensy, actuellement suspendus, sont relevés de Leurs fonctions à dater du 24 septembre 1941.

Les intéressés ne devront pas, en conséquence, reprendre leurs fonctions à la S.N.C.F.

Il leur sera remboursé les cotisations pour la retraite qu'ils auront versées jusqu'é maintenant.

Signe : ROCHETTE

EXPLOITATION
Service Général
2me Subdon\_2me Beau

SG. 2. 16 B.2

Copie transmise au SERVICE GENERAL

4me Bureau

à toutes fins utiles 0 OCT. 1941 Paris, le

Signé : LECANO

Arrondissement de NANTES
EX.0 7ème Art EXPLOITATION |
BA.II | EXPLOITATION |
Olivision |
Administrative |
Administrative

Nantes, le 7 Février 1944

E8 EV1944 EXPLOITATION
SERVICE GENERAL
4ème Section A

Corrector de façon de tracles.

MTP a deja en le cas.

Je vous adresse ci-joint, pour suite que vous jugerez utile, une lettre de M. LEPORT ex-homme d'équipe à SAVENAY, tendant à obtenir sa réintégration.

M.LEPORT a été licencié en Septembre 1941, parce que figurant sur une liste fournie par la Préfecture de la Loire Inférieure.

M. LEPORT était un bon agent sur le compte duquel nous n'avions aucun mauvais renseignement.

LE CHEF D'ARRONDSSELENT Exploitation.

Monsieur le chef de gare Lavenay L. Luft L'inspecteur de la main-d'oeuvre au Secrétariat d'Etat aux Communications est ensuite intervenu auprès de notre Service pour demander le déplacement de ces trois agents. Nous lui avons répondu que nous ne pouvions prendre une sanction contre des agents auxquels nous n'avions absolument rien à reprocher dans le service.

L'arrêté ministériel auquel nous nous référons ci-dessus est alors intervenu.

Je vous serais obligé de bien vouloir me faire connaître la suite à donner à la demande de M. LE PORT.

Le Directeur,

Signé : SOULARD

-1 pièce-

State ...

168.00 1RE.F

#### CHEMINS DE FER DE L'ÉTAT

Service de la Voie, des Bâtiments et de la Construction des Lignes Nouvelles

#### PERSONNEL D'ENTRETIEN

Feuille d'attachement des allocations et indemnités dues aux agents du cadre permanent

Période du 26 Decembre au 25 Janvier 193 g

NÉANT

l'altachi du s l's

a 25. 1. 19

criticoly

17 FEV 1944

Nº 3429

Monsieur le Directeur du SERVICE CENTRAL P.

Par arrêté ministériel en date du 4 Septembre 1941, pris en application de la loi du 23 Octobre 1940, M. LE PORT, (12-37-37), homme d'équipe à Savenay, a été relevé de ses fonctions à la S.N.C.F.

Par lettre ci-jointe en date du 26 Janvier 1944, cet agent sollicite sa réintégration.

Ainsi que nous vous l'avions fait connaître le 1er Août 1941, le Préfet de la Loire-Inférieure aveit demandé à notre Chef d'Arrondissement le déplacement de l'intéres et de deux autres agents de la même résidence soupçonnés de se livrer clandestinement à la distribution de tracts communistes.

Ces trois agents, qui n'avaient jamais fait de propagande en service, étaient très bien notés et donnaient entière satisfaction M. LE PORT en particulier avait obtenu pour les dernières années MI, M2 et M3.

Nous avons fait savoir à l'autorité préfectorale de la Loire-Inférieure qu'il lu appartenait de prendre les mesures qu'elle jugerait nécessaires.

704.33

2/2

CHEMINS DE FER DE L'ÉTAT

Service de la Voie, des Bâtiments et de la Construction des Lignes Nouvelles

### PERSONNEL D'ENTRETIEN

Feuille d'attachement des allocations et indemnités dues aux agents du cadre permanent .

Période du 26 De cembre au 25 Janvier 1939

# NÉANT

Ière Division

Monsieur le Directeur de l'Exploitation de la Région de l'Ouest

J'ai l'henneur de vous faire connaître que, sur notre proposition M. le Ministre, Secrétaire d'Etat à la Production Industrielle et aux Communications a, par arrêté en date du 16 courant, annulé celui du 4 Septembre 1941 par lequel a été licencié M. LE PORT, André, ex-homme d'équipe à Savenay.

En conséquence, je vous serais obligé de bien vouloir porter cette décision à la connaissance de l'intéressé et m'indiquer la date

de sa remise en service.

La situation de M. LE PORT sera règlée de la façon suivante: il devra reverser à la Caisse des Retraites le montant des cetisations qui lui ent été remboursées à l'issue de la période de trois mois suivant la notification de son licenciement:

il sera considéré, pour la période pendant laquelle il a été éloigné de son service, comme ayant été en situation de disponibilité sans autorisation d'effectuer des versements à la Caisse des Retraites.

> Le Directeur Signé: BARTH

S.N.C.F. (Région OUEST) EXPLOITATION

> Service Général 2º Subdivision 4. SECTION A

Nº 3429

Copie a copie Rappel le 1 8 OCT 1944

Le 7.7 4 Signé: ALLARD

COPIE conforme transmise à l'Arrondissement de Nantes pour faire le nécessaire et m'indiquer la date de remise en service de l'intéressé.

Paris, le -6 JUIL 1944

Le Chef de l'Exploitation

Signe: BRACHET

Paris, le 29 JUIN 1944

Ière Division

Monsieur le Directeur de l'Exploitation de la Région de l'OUEST,

J'ai l'honneur de vous faire connaître que, sur notre proposition, M. le Ministre, Secrétaire d'Etat à la Production Industrielle et aux Communications a, par arrêté en date du 16 courant, annulé celui du 4 septembre 1941 par lequel a été licencié M. Le PORT André, ex-homme d'équipe à Savenay.

En conséquence, je vous serais obligé de bien vouloir porter cette décision à la connaissance de l'intéressé et m'indiquer la date de sa remise en service.

La situation de M. Le PORT sera réglée de la façon suivante :

il devra reverser à la Caisse des Retraites le montant des cotisations qui lui ont été remboursées à l'issue de la période de trois mois suivant la notification de son licenciement;

il sera considéré, pour la période pendant laquelle il a été éloigné de son service, comme ayant été en situation de disponibilité sans autorisation d'effectuer des versements à la Caisse des Retraites.



Paris, le 29 Septembre 1944.

SR-11

Service des Retraites

lère Division 2ème Bureau R1/2 B 7150 Monsieur le Ghef du Service du Matériel et de la Traction Région OUEST.

Pour me permettre de régulariser la situation "Retraite" des agents révoqués ayant fait l'objet de vos listes de réintégration des 2 juin (14 agents) et 24 juillet 1944 (11 agents), je vous serais obligé de vouloir bien me faire connaître, le plus tôt possible, la date de reprise de service de chacun d'eux.

En outre, il y a lieu de me fournir le même renseignement en ce qui concerne l'ex-homme d'équipe LE PORT André, Mle 18.487, de la gare de Savenay, dont l'avis de réintégration m'a été transmis, le 29 Juin 1944, par M. le Directeur du Service Central du Personnel.

/Le Chef du Service des Retraites,

Administratived PA

Paris, le 130CT 1944

Transmis à Monsieur le Chef de l'EXPLOITATION en le priant de renseigner le Service des Retraites en ce qui concerne M. LE PORT André, ex-homme d'équipe à Savenay.

> Pr Le Chef du Service du Matériel et de la Traction Le Chef de la Subdivision du Persongel

Luarguy

180011944 REPONSE Division

a M Schloitation Service Jeneras

H Sectloy A 20 Julia y Nantes re 23 Octobre 1944 Je vous ai déjà fait connaître far les allemands. For les nous est donc fas. hossible de vous renseigner LE CHEF D'AMBONDISSEMENT Le (Exploitation)

SOCIÉTÉ NATIONALE DES CHEMINS DE FER FRANÇAIS

S.N.C.F. (Région Désgion de l'Ouest

SERVITATION

Nº 3429

Service Général

2º Subdivision RAPPEL
4º SECTION A RAPPEL

à M arrondissement

de Vantes.

Paris 10 1800T 1944 19

Je vous rappelle ma mote

N° 3429 du 6 Juillet 44. concernant la
remise en sunce de W. Le Port,

andré, es b. d'ég. à Savenay.

Je mes prie de me faire

comaine d'urgence la date

d'effet de cette misure.

Le Chef du Service Général
Le de l'Exploitation

Réponse au verso.

Arrondissement de

NANTES EX.O 7ème Art. NANTES, le 23 Mai 1945

EXPLOITATION
SERVICE GENERAL
4ème Section A
PARIS

Suite à votre note N° 3429 du 6.7.44 concernant M. LE PORT, Mle 18487, ex-HE à SAVENAY.

Je vous informe que cet agent a repris son service à sa résidence le 22.5.45. La gare de SAVENAY étant occupée à l'époque par les allemands nous n'avions pu faire le nécessaire à ce moment.

S.N.C.F. (Région OUEST)

EXPLOITATION

Service Général

2º Subdivision

4º SECTION A

Copin conform hammis à multiple

Service Général

August Exploitation,

2º Subdivision

4º SECTION A

Copin conform hammis à multiple

Service Général

August Exploitation,

Paris Le

Service Général

Pari

Arrondissement de NANTES EX.0 7ème Art BA.II

PL.1

NANTES, 1e 23 Mei 1945 68

EXPLOITATION Service Général 4ème section A

Suite à votre note Nº3429 du 6.7.44 concernant M. LE PORT Mle 18487, ex-HE A SAVENAY.

Je vous informe que cet agent a repris son service à se résidence le 22.5.45. La gare de SAVENAY étent occupée à l'époque per les allemands nous n'avions pu faire le nécessaire à ce moment.

> /LE CHEF D'ARRONDISSEM Exploitation Signé: Quillent

S.M.C.F. - OUEST Exploitation

COPIE conforme transmise à M. le Chef des Sces Admfs Paris, 1e 3 1 MAI 1945

Le Chef du Service Général.

Colvin de 6. H.S. Lugardo Signé: BOILT

Le Chef du Service Général.

Service Général 2ème subdivision 4ème section A

W23429

Queille, 162575

2 neille, 162575.

REGION de 1 OUEST

Service de l'Exploitation

Reposition de licenciement

Million of the same of the sam

M. Cheille Bernard Me/12575 (95-21-21) nó le 2 mui 1995 (nom, prénom)

Emploi Lorman l'équipe Résidence Paris Hyra Boliquelle.

Situation de famille 1 marie - 2 en facts agés de 19 et 12 ans.

Situation militaire dans de nant: 1915 - le moté: 1911 - Afects quai talla 2

Domicile 22 avenue Cherrard e Admietes

Buroon de recontement d'origine

Résumé des faits (1)

Punitions graves en cours de carrière:

1933 - BCS 5/10. absence inéquire

1935 - BCS 5/10. absence inéquire

1937 - BCS 5/10. absence inéquire

1938 - BCS 5/10. absence inéquire

1937 - BCS 5/10. absence inéquire

1937 - BCS 5/10. absence inéquire

1937 - BCS 5/10. absence inéquire

1938 - BCS

1939 - M3

1940 - M2

(1) Renseignements résumés sur les faits reprochés à l'agent, sa manière de servir, sen action de "propagande" en service et en dehors du service, dans le passé et dans le présent.

Paris, le 10 SEPT 1941

Service Général 2ème Subdivision ler Bureau

n° 3+1955

Monsieur le Chef des Services Administratifs,

Je vous adresse ci-joint, à toutes fins utiles, une lettre de M. QUEILLE (95-21-21), homme d'équipe à Paris-St-Lazare-Batignolles, suspendu en vue de son licenciement à la suite de la Conférence des chefs de Personnel du 18 août 1941.

LE CHEF DE L'EXPLOITATION

l pièce

m. p. and domic 6

Quaille

dinte

altendu

Revoir le 1/10/4/

EXPLOITATION SERVICE GÉNÉRAL 2ºme SUBDIVISION 1er BUREAU

S.G.2 - B.I

Monsieur le DIRECTEUR

(Services Administratifs)

Comme suite à la Conférence des Chefs de Personnel du lundi Is août, je vous adresse, amorcée, une proposition de licenciement, en application de la Loi du 18 septembre 1940, au nom de M. QUEILLE (95-21-21) Homme d'équipe à Paris-St-Lazare-Batignolles.

Ci-joint, en communication, le dossier de cet agent.

LE CHEF DE L'EXPLOITATION,

Service Général Sème Subdivision ler Bureau

nº 3.000

Poris, 10 Vi Sept-41.

CONFIDENTIEL

Monsie ur LATRON Chef de l'Arrondissement

de PARIS-ST-LAZARE

Je vous adresse ci-jointes 3 lettres de suspension à faire remettre d'urgence à

MM. QUEILLE, mle 162.575, homme d'équipe à Paris-St-Lazare-Batignolles;

OLIVIER, mle 198.365, facteur à Paris-St-Lezare-Batignolles;

PENEAU, mle 165.745, chef de train à Achères.

En ce qui concerne M. QUEILLE, il y aura lieu d'indiquer la date de suspension.

Pour les doux autres agents qui sont considérés comme internés, il y aurait lieu, au cas où ils au raient été remis en service, de nous en informer et de ne pas leur remettre la note ci-jointe.

LE CHEF DE L'EXPLOITATION,

signi: bouland

3 pièces

Paris, le 3 fept 1941 EX. O. EXPLOITATION 1er Arronaisses B. A. / 11 AVS -5 SEPT 41. Service Géneral de l'Eseplis 2ª Subdivision - 1an Brucon une lettre de M. queille, Me 162.545, homme d'équipe à Paris - de Sazare, adrettée à M. de lhet de l'Eseplaitation. Cet agent, qui a che susfrendu le 2 courant, est venu me voir et m'a demandé les modifs qui ont entraine da suspendion. L'inspecteur Principal Chaf d'Arrendissement I lettre P. muhais

Protestation de M. Opreille L. d'ex. a Paris. Si Lagare court sa shapersing

EXPLONATION 10 - 9 - 1941 B. A./II 11 SEP 1941 Ministr Explaination Service Général - 2e Sulidir. lonne suite à votre trans. mission si? 3. ous du 1er Courant, je voud in fourne que M. Queille. Mle 162.575, Homme d'equipe à Paris - St - Sagare - Basignolles, a été duspendie de les fonctions le 3 deptem line, dernier jour de presence le 2. P. Le Chet d'Arrondissement 4. Brush avise le 15/9/41 April La City da la Saction Personnal

EX. O.

1 Arrendissement

EXPLOITATION

Service Général

2ème Subdivision
ler Bureau

n° 341955

Monsieur le Chef
des Services Administratifs,

Je vous adresse ci-joint, à toutes fins utiles, une lettre de M. QUEILLE (95-21-21), homne d'équipe à Paris-St-Lazare-Batignolles, suspendu en vue de son licenciement à la suite de la Conférence des chefs de Personnel du 18 soût 1941.

LE CHEF DE L'EXPLOITATION

1 pièce

Signé: PRUNIER

EXPLOITATION U. Brachet 23 SEPT41 Visite Enequelle -Luc c'ercie que la décision prise a' son égard ne peut the révoquée.



24/500 04

Service Général 2ème Subdivision ler Bureau

nº 3-1955

### Monsieur,

Comme suite à la visite que vous m'avez faite ce jour, j'ai le regret de vous faire connaître qu'il n'est pas possible de revenir sur la décision prise à votre égard.

Veuillez agréer, Monsieur, mes salutations distinguées.

IE CHEF DE L'EXPLOITATION,

R

Signé: SOULARD

Monsieur Charalle 22, avenue Chevreul - ASNIERES (Seine)

Nº 514. AVIS DE RÉCEPTION (A) - AVIS DE PAYEMENT (B) J. 21833-38-Qu. sp. 636 rose valeur déclarée d'un () recommandé (B) Le soussigné d'un mandat (2) déclare que le mandat enregistré au bureau de. mentionné ci-contre ( livré le (B). a été dûment payé le (B). adressé à (suscription complète) M. EXPEDITEUR REMPERE Signature de l'agent du bureau d (sous le n° s'il y a lieur) Département (1) Nature de l'objet (lettre, boîte, paquet, échantillon, etc.). (a) Ajouter, suivant le cas i ordinaire, carte, lettre, télégraphique, etc.
(b) Dans le régime international il est fait usage de la formule n° 513. (B) Biffer les indications inutiles.

NOTA. — En cas d'absence de l'intéressé, l'objet recommandé ou chargé, adressé à un domicile, est conservé en instance au bureau destinataire pendant 15 jours, après trois présentations successives à ce domicile.

Personnel-2ème Bureau

Mr QUEILLE Bernard, homme d'équipe à Paris-St-Lazare est informé que par arrêté en date du 16 Septembre 1941, M. le Secrétaire d'Etat aux Communications a décidé de lui faire application de la loi du 18 Septembre 1940.

L'intéressé ne devra pas, en conséquence, reprendre ses fonctions à la S.N.C.F.

Sa pension lui sera liquidée conformément au Règlement des Retraites auquel il est affilié; il en aura la jouissance immédiate.

Le Directeur de l'Exploitation,

signe: Souland -

Ce EXPLOITATION

Paris, le

Service Général

2ème Subdivision ler Bureau

Nº 3-1955

Monsieur le Chef des Services Administratifs

Suite à votre transmission du 31 Janvier d'une note de M. le Directeur du Service Central de Personnel, relative aux demandes de réintégration d'agents révoqués ou licenciés pour menées antinationales.

Je n'ai été saisi jusqu'à ce jour que d'une protestation, qui peut être assimilée à une demande, de réintégration: celle formulée par M. QUEILLE (95-21-21), homme d'équipe à Paris-St-Lazare-Batignolles, lors de sa suspension.

La lettre de cet agent vous a été transmise le 10 Septembre et vous me l'avez renvoyée sans suite.

Veuillez trouver cette pièce ci-

J'ai d'ailleurs fait connaître à l'intéressé, le 24 Septembre, à la suite d'une audience que je lui ai accordée, qu'il n'était pas possible de revenir sur la décision prise à son endroit.

Je maintiens ce point de vue.

Le Chef de l'Exploitation,

17:

Service Cónóral Paris, le

- 8 UCT. 1941

2ème Subdivision 2ème Bureau

so<sup>2</sup> 18-B<sup>2</sup>

LOI du 18 SEPTEMBRE 1940

NOTIFICATION

Arrondissement de PARIS-St-LAZARE

Par arrêté du 16 Septembre 1941, M. QUEILLE, M1e 162.575, homme d'équipe à Paris-St-Lazare, actuellement suspendu, est relevé de ses fonctions à dater du 29 Septembre 1941.

L'intéressé ne devra pas, en conséquence, reprendre ses fonctions à la S.N.C.F.

Sa pension lui sera liquidée conformément au règlement des Retraites auquel il est affilié; il en aura la jouissance immédiate.

Signé : ROCHETTE

EXPLOITATION

SERVICE GENERAL

2ème Subdivision 2ème Bureau

sg2 - 16- B2

COPIE transmise

au SERVICE GENERAL - (4ème Bureau)

à toutes fins utiles.

Paris, le 10 OCT. 1941

Signé : LECANU

Service Central du Personnel

EXPLOITATION ) SECRETABLITS. Le 27 Janvier 1942. 31 JANY 15-2

lère Division

EXPLOITATION !

Messieurs les Directeurs de l'Exploitation des Régions

-2 FEV 42 III peut arriver que des agents licenciés ou révoqués pour menées antinationales sollicitent leur SERVICE GENERAL gration.

> Dans le cas où vous seriez saisi de telles requêtes, je vous serais obligé de bien vouloir me les transmettre en y joignant votre avis ainsi que tous renseignements concernant les arguments fournis par les intéressés.

> > Le Directeur.

signé: BARTH.

S.N.C.F. Région de l'Ouest

Direction Sces Administratifs Copie transmise à Monsieur le Chef du Service EXPLOITATION

l'en le priant de vouloir bien nous faire parvenir d'urgence toutes les requêtes de cette nature qu'il a pu recevoir et nous adresser des réceptions, avec son avis, celles qu'il recevra à lavenir.

the way we produced a

Paris, le 3 1 JAN 1942 P' le Chef des Services Administratifs L'Inspecteur Principal Adjoint

ne nelle ? Ou

Ce EXPLOITATION

Paris, le 10 FFV 1942

Service Général

2ème Subdivision ler Bureau

Nº 3-1955

Monsieur le Chef des Services Administratifs

Suite à votre transmission du 31 Janvier d'une note de M. le Directeur du Service Central de Personnel, relative aux demandes de réintégration d'agents révoqués ou licenciés pour menées antinationales.

Je n'ai été saisi jusqu'à ce jour que d'une protestation, qui peut être assimilée à une demande, de réintégration:celle formulée par M. QUEILLE (95-21-21), homme d'équipe à Paris-St-Lazare-Batignolles, lors de sa suspension.

La lettre de cet agent vous a été transmise le 10 Septembre et vous me l'avez renvoyée sans suite.

Veuillez trouver cette pièce ci-

J'ai d'ailleurs fait connaître à l'intéressé, le 24 Septembre, à la suite d'une audience que je lui ai accordée, qu'il n'était pas possible de revenir sur la décision prise à son endroit.

Je maintiens ce point de vue.

Le Chef de l'Exploitation,

Signa : SOULARD

11/2

Ce Bd. V.24.2.42

SERVICE CENTRAL DU PERSONNEL

lère Division

COPIE

EXPLOITATION Paris, le 26 Février 1942

-3 MARS 42

Monsieur le Directeur de l'Exploitation de la Région de l'OUEST,

GERVICE GEFAT lettre du 16 courant, vous m'avez communiqué les demandes de réintégration ci-jointes formulées par MM. QUEILLE et MACQUIGNEAU, licenciés par application de la loi du 29 Mars 1941, en vertu de l'arrêté du 16 Septembre dernier.

- 1 dossier -

Conformément à l'avis que vous avez exprimé, j'ai l'honneur de vous faire connaître qu'il n'y a pas lieu d'envisager la réintégration des intéressés et je vous prie de bien vouloir répondre en conséquence à MACQUIGNEAU (QUEILLE ayant déjà été avisé de l'impossibilité de le réadmettre).

S.H.C.F. - OUEST 2 8 FEV 1942 PA MT YB SA SH TS Le Directeur,

Mary Mary Market Barrey

EXPLOITATION
SECRETAINAT

#2 MARS 1942

at a do the of me agent Vicerature fact plans.

Batiquelles le 2 Septembre 1941 Monsieur le chef de Service de l'Eseploitation J'ai l'honneur de vous informer que fai été très sempris le l'Sept. à 14 hours l'houre de ma prise ou service à Batiqualle J'. L'orsque on ma amiser que f. été suspenden de mes fonctions par la lettre P. 6095 du 68 aviet 1941, donc sans auceun motif des fixen cela Mousieur que se nous demanderai de bien resulais l'obligence d'escamine mon eas, qui est très surfuenant à mon égard ; Mansueur le chef d'Ese plaitalier, je nous fait les déclarations seriorantes, je n'affrontiens a accessine formation Politique, ne fancie frances affronteme; J'ai ête Sindiques, J'ai été de le que s'été de l d'un mandat de trais de 1927 à 1930; Movemen le chef a's replactation fai laiseur fait mon havail, et layson obicir a mes chefs. Vest frem cela Monsian de le connectair ancie l'évalilité d'escaminer mon cas! Dans l'allente que nous voudrais leven me donner une réponse favorable. Queille Bernard 4046 166575 The H. Eg. Faris baliquelles.

Asrières le 1/12/44.

21 rue de Normandie 21 Chrières (Seine)

chaiseur le chef d'arronolissement,

fe sollicité de votre haute

vieuveillance, franc vous demonder

une chersis de trois mois, à partir

edu 1th Décembre 44, n'agant pas

fini les règlements de compte chez

mon fration au fe travaille au
tuellement.

Dons l'attente que vous voudrez bien m'accorder ce délai, recevez, Massierer le chef d'arrondissement mes salutations les éplus distinguées.

Of since

EXPLOITATION le 6 Décembre 1944 EX. 0. I" Arrondissement EXPLOITATION B. A. / II Division Sce général - 2 Subdivision Administrative ) "SECTION. A. Je vous adresse ei-joint, à soules fins utiles, une lestre par la guelle M. queille Bernand, domicilié 21 Rue de Normandie à Catrières tollicite un délai detrois mois a partir du du courant, pour reprendre son service Il s'aigit de l'ex-homme d'équipe de Paris - St- La. zone, Me 162,575, releve de les sonctions le 29-9-1941 par avrité du 16-9-1941 et qui a été invité à reprendre Son dervice en conformité de votre note 3.000 du 12

pour naissus federiques (Loi du 18 Egs. 40) - Chel ... l'In pactour principal chel ... rondi semant de l'Exploitation

L'Inspecteur Principal Adje

Man

Paris, le 28 DEC 1944

S.N.C.F. Région Ouest EXPLOITATION

Service Général 2ème Subdivision 4ème Section A

Nº 3 - 1955

Arrondissement de PARIS-St-LAZARE

Suite à votre note B.A.II du 6 Décembre concernant M. QUEILLE, M18 162.575, ex-H.E à Paris-St-Lazare qui doit être réintégré.

Le sursis de 3 mois sollicité par l'intéressé est accordé.

Le Chef du Service Général,

Signé : BOILLOT

Muisies h 18/1/45 EXPLOTION 20 JAN 1945 Justimer to shef du Presenvel Administrative lite de votre bienvillance, de biens avoir l'amabilité de me donner les rece seignements si possible, dont je suais désirence de l'avoir au conjet de mes divite à la Vetracité. 18 56 mois de 1º Militaire 1919 à 1919 22 rentré au Réseau 18 Juillet 1920. Je li nificie du débui de 6 mois. 3º Suspendes et mis à la retraite par

la suite un la lai de Viely, le 8 Sep-Vembre 1941, Cobtenu le durcis de 3 mais, pusqu'au mois de Mars.

Ricevez Maisieur de Phyl der Versonnel

que s

M: Quille Bernard et H! 162.595 Seine

Société Nationale DES CHEMINS DE FER FRANÇAIS

= 2 FEV 1945

RÉGION DE L'OUEST

### **EXPLOITATION**

Service Général 2ème Subdivision 4e Section A N° 3 - 1955

Monsieur,

En réponse à votre lettre du 16 Janvier 1945, je vous informe que la durée de votre absence consécutive à votre licenciement pour motif politique comptera pour votre retraite comme si wus n'aviez pas cessé votre service à la Région.

Mais cette retraite ne peut vous être accordée qu'à 55 ans. Vous ne réunissez donc pas, actuellement les conditions voulues pour y avoir droit.

Vous toucherez à à votre reprise le rappel de votre traitement intégral et des différentes primes y afférentes pour la période sus-indiquée, déduction faite des salaires qui ont pu vous être attribués par ailleurs pendant cette période.

Veuillez agréer, Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.

Le Chef du Service Général de l'Exploitation

Signé : BOILLOT

Mod. 6 bis. - Paris - 5 - Imp. Paul Dupont, - Cde 30/W 19927. - 12

Société Nationale DES

CHEMINS DE FER FRANÇAIS

Paris , le \_\_\_\_\_\_ 194

RÉGION DE L'OUEST

### **EXPLOITATION**

Service Général 2e Subdivision 4e Section A N° 3 - 1955

Monsieur,

En réponse à votre lettre du 18 Janvier 1945, je vous informe que la durée de votre absence consécutive à votre licenciement pour motif politique comptera pour votre retraite comme si vous n'aviez pas cessé votre service à la Région.

Vous toucherez, d'ailleurs, à votre reprise de service le rappel de votre traitement intégral et des différentes primes y afférentes pour la période sus-indiquée, déduction faite des salaires qui ont pu vous être attribués par ailleurs pendant cette période.

Veuillez agréer, Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.

> Le Chef du Service Général de l'Exploitation

Mod. 6 bis - Paris - 5 - Imp. Paul Dupont. - Cde 30/W 19927. - 122.5.4

Monsieur QUEILLE Bernard 21 Rue de Normandie ASNIERES (Seine)

SOCIÉTÉ NATIONALE

CHEMINS DE FER FRANÇAIS

Région de l'Ouest

EXPLOITATION

13. Rue d'Amsterdam - PARIS 8º

Monsieur QUEILLE Bernard

21 Rue de Normandie

ASNIERES

(Seine)

# M. Rochette

Jal uposens gu nor uprdom å whi d he gosles. It are belong an egel describate.

7

Employe an service sound -

Vn We. Rochette.

Ver par les considérée

comme communistes.

clame rans mite et

les considérée rans rolde

purvant leur incomination

(efficiensée) 
29-1.43.

Egrand.

Paris, 1e 27 AVR 1943

EXPLOITATION

Service Général

Rème Subdivision 1er Bureau

Nº 3000

Arrondissement de ROUEN,

Suite à votre note B A II du 19 Janvier concernant :

MM. EISEMBARTH (187.267), Commis de 2ème classe à Oissel, GRICOURT (165.248) aiguilleur de lêre classe à Sotteville et LEGRAND (20.835), Intérimaire lêre classe à Rouen-R.D.

incarcérés par les autorités françaises du 5 au 13 Janvier 1943.

Il y a lieu d'aviser les intéressés qu'en rai son des conditions particulières dans les quelles ils ont été incarcérés leur traitement pendant cette période leur sera remboursé.

Nous informons l'Arrondissement de Saintes pour ce qui concerne M. LARCHER, facteur-enregistrant à Sotteville muté à

Coulonges-s/-1 Autize.
Le Ch

Le Chef du Service Général,

Signé: PRUNIER

Eisembarth, 187267.

Musician in 5 au 13-1-43.

Carrie de 29. 4. 43 -

### AUDIVITE ANTINATIONALE

Tok Transfer & .

M. EISEMBARTH (187267) né la 30/8/1893

Emploi Commis 2è.cl. Résidence Oissel

Date d'entrée au chemin de fer 10/3/1930

Date do consissionnement 24/3/1931

Situation de famille Divorcé - 2 enfants

Eituetion militaire R.D.

Adresse domiciliaire 25 rue de la Paix Oissel (S.I.)

Dates

de 11,1,5.	nent Reuen	cération	suspension	Notes (Into America) - questionemente de describé	elmant	révosation
	5/1/43			14/1/43		

- Exposé des faits :

Le 5/1/43 une visite demiciliaire a été effectuée chez cet agent par deux inspecteurs de la Pelice mebile. Le jour même cet agent à été conduit à Rouen pour comparaitre devant le Comissaire divisre spécial.

Il a été remis en liberté le 13/1/43 .

Punitions graves en cours de carrière :

Pas de punitions graves .

Note et appréciations diverses :

Entré au réseau comme candidat militaire, Mr. EISEMBARTH est un agent qui a de la bonne velonté mais dont les moyens sont limités. Assure un bon service.

Note de mérite : N

EX.O. 3ème Art.
BA II.

Exploitation

Exploitation

Service général - 2ème Subdivision

ler Bureau - PARIS .

Administ Je vous informe que :

M.M. Eisembarth , Mle 187267, Commis de 2ème cl à Oissel;

Larcher ,Mle 135418, fr. enreg. à Sotteville :

et Gricourt , Mle 165248 , aig. lère cl. à Sotteville ,

ont été arrêtés le 5/1/43 par les Autorités françaises sur ordre des Autorités allemandes.

M. Legrand, Mle 20835, Intérimaire lère cl. à Rouen-Droite a été arrêté le 9/1 sur même ordre.

Ces agents ont été libérés le 13/1/43 et ont repris leur service le 14/1/43

Chef d'Arrondissement

EX. O. Rouen le 19 Janvior 1943 3º Arrondissergent UNDA-VALUE. MIL EXPLOITATION 21 JAN 1943 - 1 - 1 - 1 - 1 - 1 / 1 Division Administrative achloitation S. G. 2. 1° Bureau Faris Je vous adrosse en 4 exampleurs powe chacun d'eux fiche "d'ativité" Quáin ationale" concernent M. M. Eisembarth Bommis 2 da oused Gricowa diguillon 1 da sofferelle Carcher Factour Enegh et Regrand Interenceni l'da Pour Droile L'Inspecteur principal 16 preces Chaf d'Arrondissement

Gricourt, 165248.

Source 24 1.43 -

# AUTIVITE ANTINATIONALE

M. GRICOURT ( 165248 ) né le 25/10/1891

Emploi aig. lère cl. Résidence Setteville

Date d'entrée au chemin de fer 1/4/1920

Date do comissionnement 23/9/1921

Situation de famille Marié - 1 enfant

Eituetion militaire AS 2

Adresse domiciliaire 3 rue Armand Barbès - St Etienne du Reuvray-S.I.

Dates

raciation do 11,1,5.	et lieu d'interne- ment		de suspension	en	de l'arrêté de licen- ciment	de révocation
	Rouen 5/1/43 - Expos	é des faits	3 :	14/1/43		

L'aiguilleur de lère classe GRICOURT a été arrêté chez lui le 5 Janvier par des Inspecteurs de la Sureté.

Nous ne connaissons pas le metif de cette arrestation.

Remis en liberté le 13/1/43.

Punitions graves en cours de carrière :

#### Néant

Note et appréciations diverses :

L'aiguilleur GRICOURT est un agent sérieux qui assure un service bien satisfaisant au poste 61 .

Note de mérite : N

Earcher, 135418.

Saus solde 1.43.

# ACTIVITE ANTINATIONALE

né la 21 Mai 1896 Mle 135418 LARCHER M.

Emploi Fr. enreg.

Résidence

Sotteville

Date d'entrée au chemin de fer 15/2/1919

Date de comissionnement

15/2/1920

Situation de famille Marié - 2 enfants

Eituption militaire A.S.2.

Edresse domiciliaire 67 A rue de la République - St Etienne du Reuvray S.I.

Dates

raci	etion ation 11,2,5,1	et lieu d'interne- ment	et lieu- ă'incar- cération	de suspension	en .	de l'arrêté de licen- ciment	de révocation
		Reuen 5/1/43	esé des faits	3 :	14/1/43		

Le facteur enregistrant LARCHER qui se trouvait en situation de maladie à été arrêté chez lui le 5 janvier par des Inspecteurs de la Sureté. Nous ne connaissons pas la raison de cette arrestation. C'est la 2ème feis que M. LARCHER est incarcéré. Remis en liberté le 13/1/43.

Punitions graves en cours de carrière :

B.D. le 27 Mai 1920

B.C.S. 5/10 le 6 Mars 1923.

Note et appréciations diverses :

LARCHER est un agent travailleur qui donne entière satisfaction dans le service qu'il assure .

Note de mérite : M4

EX. O. SAINTES, le 10 Avril 43 80me Arrond B. A. II (ref. a mopeler) lin Sulson 4 Bunan. .4. .. Groupe..... I and vous transmittions pour oute estite, la lette Vaute part por laquelle me Larets (13/49) FEN à boulonges of L'autin renovemente La run aux de rem bourdement de I jour Talsener, Suite Favres tation. Il insigue notamment que votre note & amount st muette à ce sujet. all and a but of in (Exploitation) Traction of ortigity te Chef de Buresa, of our

Localonges of hatine le 14. 4. 42. Saintes He were for sufficient markette du 30. 3. 43 vous de la communité de la return our ju jour d'arrivation du 5 au As james survered des interes de reterne de ma dalete de grande de la como de Berry militue du bennie du Birreau la la la misterine par que que je vait être rembourair de cette somme et fourtant je vous donne l'assurance que d'autres agents des atteles de dattenille 9,14 que out ete arrêtes en mem tun que mos et dans Ils meins Conditions out see le rembaussement de leves 9 four for mandal Speciale En attente d'avoir datinfaction cette Songe me faisant defaut. haveler Racel 125495 fact in Devair a vas order . Caulmps 2/ bfutige.

EX-PLOITATION Petourne à l'Obronolissement de Saintes SERVICE LENERAL 1º SUBDIVISION 4º BUREAU Ex. 0.704 6 F. La domande Re-america de M. Loveher (185. 198) FEN à Carlanger la suite d'arrestation du 5 in 13 janvier 43. ont été s'estance se l'évrier - en retroint 338 haves not a moins miter uniofne. en fémine à eté régulaire de mais En mars egalement a été nete se me to marinine the plan pages of Jever sin la bour de édhéville 1401) in est splus ofthe de togst - in Combinger A. Cutia, do on 1091-340 3 781 Je som servis solige de ronsigner ces différentes regularisations. M. Loucher sur P. LE CHEE DE L'EXPLOITATION Berrau a con wall P. Le Chef du lor a general

In . Earther a ité meanin for les autority frompin dn 5 au 13 jans - 43 The avoit the decide de ne pas le consider commisse mais de me pas de horses -Il rielance le run boursment to 25 9 jams o about. En aguits on M.T. de sunte man ar. rets in meme temps que nos agents out= ele paris à bolde entière (The one the country à tot on a raison, evening againt ill avrille ant l'ent de autorité allemande · h was relablimous of harcher I janta en aine distant fout its 3 and

EXPLOITATION

Service Général

2ème Subdivision 1er Bureau

Nº 3000

Arrondissement de SAINTES,

Suite à votre note B A II 6 P du 16 Avril concernant M. LARCHER (135.498), facteur-enregistrant à Coulonges-s-l'Autize, incarcéré par les autorités françaises du 5 au 13 Janvier 1943

Il y a lieu d'aviser l'intéressé qu'en raison des conditions particulières dans lesquelles il a été incarcéré, son traitement pendant cette période lui sera remboursé.

Le Chef du Service Général,

copie amuse à u-43.

Signé : PRUNIER

Legrand, 20835.

Che avie de 29-1-43

## AUTIVITE ANTINATIONALE

LEGRAND ( 20835) né la 26/12/1898

Emploi Intérim. lère Résidence Rouen Droite

Date d'entrée au chemin de fer 4/11/20

Date do corrissionnement 1/7/1922

Situation de famille Marié - 1 enfant

Eituetion militaire A.S.2.

Adresse domiciliaire St Léger du Bourg Denis (Seine-Inférieure)

Dates

de l'.1.5.	et lieu d'interns- ment	et lieu á'incer- cération	de suspension	en	de l'arrêté de licen- ciment	de révocation
Supplied to the property of the second control of the property	Reuen 9/1/43			14/1/43		

- Exposé des faits :

L'intérimaire de lère classe LEGRAND à été arrêté le 9/1/43 par des inspecteurs de la sureté à la gare de Darnétal . Remis en liberté le 13/1/43.

> Punitions graves en cours de carrière : néant

Note et appréciations diverses :

Agent assurant un bon service Note de mérite : N

Woquet, 156132.

Mr. Wesquet est venu vois W. de Vernon et a annoncé qu'il allait formulet une demande de réintégration et de voise en dispossibilité. S.N.C.F. - Région Ouest EXPLOITATION

> Service Général 2e Subdivision 4e Section A no 3000

Paris, le

Monsieur le Chef des Services Administratifs,

Par note en date de 10 Novembre, je vous al soumis le cas de M.MOGDET (97-20-23), Garde-signaux à Paris-St-Lazare, révoqué le 5 Juin 1940, par application de la note P. 3026 § a, à la suite de sa condamnation à 5 ans de prison et 4000 f. d'emende comme membre du Parti Communiste.

Je vous serais obligé de bien vouloir me faire connaître si nous pouvous envisager laréintégration de cet agent.

> Le Chef du Service Général de l'Exploitation

Bf EXPLOTRATION Service Général Se Subdivision 4e Section A

Paris, le

n° 3000

Arrondissement de PARIS-St-LAZARE,

M. MOQUET (Mic.156.132) GASX à Paris-St-Lazare ayant été révoqué le 5 Juin 1840 pour infraction au décret du 26 Septembre 1979, il y a lieu, en application des prescriptions de la note P.1162 du 30 Se tembre 1844, de réintégrer d'office cet agent.

Vous voudrez bien le lui écrire et lui demander de nous faire connaître ses intentions .

Le Chef du Service Général,

EX. O.

1<sup>et</sup> Arrandissement

B. A./II

EXPLOTIATION
Service Général
2ème Subdivision
4° Section A

Comme suite à votre transmission n°3000 en date du 12 Octobre des notes P 1134 et 1162 des 14 et 30 SEptembre du Service Central du Personnel, je vous adresse ci-dessous la liste des agents révoqués ou relevés de leurs fonctions depuis l'armistice en application des lois des 17 Juillet et 18 Septembre 1940, de l'art.55 de la Convention Collective ou de l'art. 3 de la loi du 2 Juin portant statut des Juifs.

M.M. LE GOFF, mle 160.735, facteur à Mantes-Gt - Relevé de ses fonctions le 2/12/40
ROUL, mle 161.884, facteur à Courbevoie - d° 1/12/40
LUCAS, mle 162.509, Pointeur-Releveur Argenteuil d° 27/1/41
QUEILLE, mle 162.575, homme équipe Paris-St-Laz. d° 16/9/41
MOREAU, mle 5.305, facteur-écrit. d° révoqué art. 55 le 15/9/43
OLIVIER, mle 198.365, facteur d° d° 22/3/43
PIVETEAUD - 8.787, facteur-écrit. d° d° 15/9/43
TIREL - 2.108 facteur-écrit. d° licencié le ler Novembre 1941

(loi du 2/6/41 portant statut des Juifs).

Seul M. MOQUET, mle 156.132, ex-garde-signaux à Paris-St-Lazare a été révoqué antérieurement à l'armistice, en qualité de député communiste. Nous vous serions obligés des instructions que vous voudrez bien nous donner à son sujet.

Nous n'avons aucune trace des condamnations encourues et nous ne pouvons dans ces conditions vous fournir les renseignements demandés.

En application des notes précitées du S.C.P., nous adressons à la dernière adresse connue de chacun des agents désignés ci-dessus une lettre recommandée avec accusé de réception les avisant que leur révocation ou licenciement est annulé et que s'ils désirent reprendre leur serfice, de bien vouloir nous le faire connaître.

Par ailleurs, je vous informe qu'aucun agent de notre Arrondissement n'a été révoqué ni licencié en raison de son insuffisance ou de la médiocrité de son service.

ne moquet à Mi révoque par suite de la L'Inspecteur Principal condamnation à 5 ans de prison et 4000 9 à Chet d'Arzondissement mende comme sumb ele santi communiste. Met applicable à 10 et santi communiste de la more P. 3026 Sa. (L'ant 55 m'etant le principal par messe applicable à 10 et april 10 prion du 5 princ 40.

S.N.C.F. (Région OUEST)
Exploitation

Service Général 2me Subdivision 4e Section A

No 3000

Paris, le

1 NOV 1944

Monsieur le Chef des Services Administratifs,

M. HOQUET, (97-20-23), garde-signeux à Paris-St-Lesare-Batignolles, a été révoqué le 5 Juin 1940 par application de la note P.3026 § a, à la suite de sa condamnation à 5 ans de prison et 4.000 fr. d'amende comme membre du Partigcommuniste.

Je vous serais obligé de bien vouloir me faire connaître si nous pouvons envisager sa réintégration.

LE CHEF DU SERVICE GENERAL.

Signé: BOILLOT

Bf S.N.C.F.-Région Ouest EXPLOITATION

Paris, le

Service Général Ze Subdivision 4e Section A nº 3000

> Monsieur le Chef des Services Administratifs,

Par note en date du 10 Novembre, je vous ai soumis le cas de M.MOQUET(97-20-23), Garde-signaux à Paris-St-Lazare, révoqué le 5 Juin 1940 , par application de la note P. 3026 § a, à la suite de sa condamnation à 5 ans de prison et 4000 f. d'amende comme membre du Parti Communiste .

Je vous serais obligé de bien vouloir me faire connaître si nous pouvons envisager la réintégration de cet agent.

Le Chef du Service Général

de l'Exploitation

Jar Alich Brown

lundi

w la Con

EXPLOITATION M. Rochette 13 DEC 44 . H. & Veren in anjure go Muguet a bre de SEAPHE GENT HANDyui for efecting a level du 25.9. 3 g Pawnagent. ag lenn & la wi P 1152 de 30.9.44 I don't the resty is doffere I Jande who come it he demands des unlenlury. 13.12.44

Service Général 2e Subdivision 4e Section A

Paris, 10 2 0 DEC 1944

Arrondissement de PARIS-St-LAZARE,

M. MOQUET(Mle.156.132) GASX à Paris-St-Lazare ayant été révoqué le 5 Juin 1940 pour infraction au décret du 26 Septembre 1939, il y a lieu, en application des prescriptions de la note P.1162 du 30 Septembre 1944, de réintégrer d'office cet agent.

Vous voudrez bien le lui écrire et lui demander de nous faire connaître ses intentions.

Le Chef du Service Général, Signé: BOILLOT

COMITE PARISIEN DE LA LIBERATION

REPUBLIQUE FRANCAISE

Commission Administrative du Département de la Seine

Paris, le 28 Février 1945

Prosper Moquet Député de Paris 34, Rue Baron, 34 (170)

Monsieur le Chef d'Arrondissement

Par vos lettres des 27-12-44 et 27-1-45 vous m'avez informé que la décision en date du 26-6-40 me révoquant de mes fonctions était annulée et que je pouvais dès maintenant reprendre mon service.

M'ayant prié de bien vouloir vous faire connaître mes intentions, j'ai donc l'honneur de vous faire savoir que je suis toujours député et que le mandat que je détiens du corps électoral ne pourra être annulé que par celui-ci lui-même lors des nouvelles élections législatives, élections dont je ne puis en prévoir la date.

Par conséquent, je vous informe que je n'ai pas lieu de reprendre mon service à la S.N.C.F. comme vous me l'avez demandé. Mais au contraire, je vous prie de vouloir bien faire procéder à la régularisation de ma situation administrative, vis-à-vis du réseau de la Région Ouest, en renouvelant ma mise en disponibilité pour une durée indéterminée, durée allant de ce jour jusqu'au nouvelles élections législatives.

Je vous serais également très obligé de vouloir hien, ma situation régularisée, me faire rétablir dans tous les droits antérieurs acquis dont je jouissais pour moi personnellement et pour ma famille en matière de circulation et d'économat. C'est pourquoi je me permets donc de vous adresser ci-joint quatre photos d'identité de ma femme et de moi-même en vue de l'établissement le plus tôt possible de nos cartes de circulation, validées bien en tendu, comme avant la guerre, en lère classe, en ma qualité de Député.

Je vous demande également de me faire établir un nouveau

livret d'économat, livret sans lequel nous ne pouvons acheter.

Dans l'attente de vous lire, je vous prie de croire, Monsieur le Chef d'Arrondissement, à l'assurance de mes sentiments très distingués.

signé : Prosper MOQUET

EX.O ler Arrondt B/A.II EXPLONATION 7 MARS 1945

Administrative

EXPLOITATION DivisiService Général - 2ème Subdivision 4º Section A

Paris, le 5 Mars 1945

M. MOQUET, (mle 156.132), garde signaux à Paris St-Lazare, en disponibilité depuis le ler Juin 1936, a été révoqué le 27 Mars 1940. Cette durnière décision étant annules.

Par lettre ci-jointe, l'intéressé qui détient un mandat de député, demande sa mise en congé de disponibilité pour une durée indéterminée, avec comme point de départ le 27 Mars 1940, date de sa révocation.

M. MOQUET n'exerce pas de mandat; à l'assemblée Consultative provisoire.

Il demande, en outre, à bénéficier des avantages qui lui étaient consentis lorsqu'il remplissait son mandat électoral : facilité de circulation, économat.

Je vous serais obligé de vouloir bien me faire connaître votre décision.

Suite à notre note du 20 discrube par laquelle nous avour present la neintigra fin de est agents.

L'Inspecteur Principal Chef d'Arrondissement

he Moquet clart segui

en virgonililité cors de my meanchathy -

Cutte

Service Général 2ème Subdivision 4ème Section A Nº 3.000

> Monsieur le Directeur du Service Central du Personnel

Comme suite à la correspondance échangée et notamment à votre note lère Division du 21 Novembre 1944, je vous transmets ci-jointe une lettre par laquelle M. MOQUET Prosper, garde-signaux, revoqué pour raison politique, réintégrable, sellicite sa mise en disponibilité jusqu'aux prochaines élections législatives et le rétablissement de ses droits aux facilites de circulation et d'approvisionnement à l'Economet.

Je vous servis obligé de bien vouloir me faire connaître votre avis sur la suite à donner à cette demande.

1 pièce

Le Directeur,

Bd/MB- 28.3.45

SERVICE CENTRAL DU PERSONNEL

lère Division

Pe 207





P -7 AVRIL 45

Paris, le 29 MARS 1945

Monsieur le Directeur de la Région de l'Ouest,

Par lettre Service Général - 2e Subdivision 4e Section A n° 3000 du 22 courant, vous m'avez soumis le cas de M. MOQUET, Prosper garde signaux à Paris-Saint Lazare qui, déchu de son mandat de député au début de 1940 puis révoqué à la suite de sa condamnation pour infraction au décret du 26 septembre 1939, sollicite sa mise en disponibilité pour fonctions parlementaires.

J'ai l'honneur de vous faire connaître qu'il convient de réintégrer l'intéressé pour ordre et de rétablir sa mise en disponibilité (avec faculté d'effectuer les versements à la Caisse des Retraites) à compter de la date à laquelle elle a été interrompue. Aucun rappel de solde ne lui sera fait.

J'ajoute que M. MOQUET pourra bénéficier des facilités de circulation ainsi que le prévoit le renvoi l de l'article ler du fassecret Africule 11 du Règlement du Personnel.

-5 AVR 1945

Le Directeur,

Cambung

SERVICE CENTRAL Paris, 1e 29 Mars 1945

lère Division

Pe 207

Monsieur le Directeur de la Région de 1:00EST

Par lettre Service Général - 2e Subdivision 4e Section A Nº 3000 du 22 courant, vous m'avez soumis le cas de M. MOQUET, Presper garde signaux à Paris-St-Lazare qui, déchu de son mandat de député au début de 1940 puis révoqué à la suite de sa condamnation pour infraction au décret du 26 septembre 1939, sollicite sa mise en disponibilité pour fonctions parlementaires.

J'ai l'honneur de vous faire connaître qu'il convient de réintégrer l'intéressé pour ordre et de rétablir sa mise en disponibilité (avec faculté d'effectuer les versements à la Caisse des Retraites) à compter de la date à laquelle elle a été interrompue. Aucun rappel de solde ne lui sera fait.

J'ajoute que M. MOQUET pourra bénéficier des facilités de circulation ainsi que le prévoit le renvoi 1 de l'article ler du fascicule 11 du Règlement du Personnel.

signé... Cambaumar.

Service Général Zème Subdivision 4ème Section A

Nº 3000

COPIE conforme transmise

à l'Arrondissement de PARIS-St-LAZARE

à titre de notification, avec prière de renseigner l'intéressé.

Paris, 1s 1 2 AVR 1945

Le Chef de l'Exploitation,

Signé : BOILLOT